DOMAINE

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

SANTE - SECURITE
CSE SECURITE
CSE FONCTIONNEMENT
INCENDIE
ELECTRICITE

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certification délivrée au titre des actions de formation

CATALOGUE 2021

22/02/2021

La formation est le plus court chemin vers la compétence

NOS VALEURS :

- **L'engagement,** traduit notre volonté de répondre à un besoin client en mobilisant toutes les forces vives, les expertises et les compétences nécessaires au succès de nos prestations ;
- **L'adaptabilité,** c'est notre capacité à proposer des solutions de formation entièrement individualisées ;
- **L'éthique**, c'est être « utile » à nos clients en induisant des impacts positifs au sein des organisations de nos clients et c'est aussi donner du « sens » à notre démarche de formateur et d'accompagnateur

NOTRE OFFRE

- Notre offre de formations multi-spécialistes nous permet de répondre à tous les besoins en formation des activités supports, métiers et obligations réglementaires. Investir dans la formation, c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le résultat des hommes;
- Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

VENEZ REJOINDRE LA TEAM AGILEOS

AGILEOS Formation – Votre partenaire Portage :

- La formation professionnelle est en pleine mutation avec les récents décrets. Formateurs occasionnels ou confirmés, coachs….avez vous pensé au portage formation?
- Agileos permet aux formateurs , coachs ou OF indépendants d'utiliser ses compétences, sa marque et son système d'assurance qualité pour dispenser des actions de formations et bénéficier des financements nécessaires à leurs clients.
- Agileos vous accompagne à la rédaction de tous les documents administratifs nécessaires à vos actions de formation. Ces documents conformes au décret Qualité vous permettront de bénéficier des financements des fonds de la formation (Plan, CPF, OPCO…)

AGILEOS FORMATION

contact@agileos.fr

www.agileos.fr

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / GESTION LOCATIVE

REF : 200

Gestion locative : Maîtriser la réglementation et la pratique

Maîtriser la réglementation et la pratique de la gestion des locations d'immeuble à usage d'habitation, professionnel et à usage

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Administrateur de biens - Agent immobilier - Agent de gestion locative - Toute personne devant gérer des baux**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 3 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Les points communs à toutes les gestions locatives
- Mandat de gestion : obligations de l'administrateur
- La signature du bail : diagnostics, état des lieux...
- Les obligations des parties : entretien, délivrance...
- La fin du bail : restitution du bien loué

2- Les spécificités de la gestion des baux d'habitation
- Les règles applicables aux Baux d'habitation
- Le coût d'établissement d'un état des lieux et la rémunération de l'agent immobilier
- Anticiper les contentieux dès la signature du bail
- Le choix du locataire : pièces justificatives
- Obligation de délivrance d'un logement décent
- Les risques locatifs : dépôt de garantie, caution, GUL, GRL
- Rédaction du contrat de bail

3- Maîtriser l'exécution du bail d'habitation
- L'établissement et la révision du loyer : les nouvelles règles
- Les charges récupérables et paiement
- Les pertes, les dégradations et les réparations locatives
- Les travaux et aménagements réalisés par le locataire

4- Gérer la fin du bail d'habitation
- Le droit au renouvellement et la tacite reconduction
- L'abandon de domicile, le décès et le divorce du locataire
- Le congé donné par le locataire, le congé donné par le bailleur
- Les dispositions particulières relatives à l'état des lieux
- La restitution du dépôt de garantie
- Le contentieux du bail

5- Les spécificités de la gestion des baux commerciaux
- Le champ d'application du bail commercial

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Identifier le bail applicable en fonction de l'usage du local
- Comprendre les spécificités de chaque bail
- Maîtriser la rédaction des clauses fondamentales et les principaux actes de gestion afférents à chaque bail

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / GESTION LOCATIVE

REF : 201

Baux commerciaux: Maîtriser la réglementation et la pratique

Identifier les spécificités des baux commerciaux et sécuriser votre pratique

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Toute personne ayant en charge la conclusion, la gestion et la fin du bail commercial - Agent immobilier- Administrateur de biens -**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Cerner le champ d'application des baux commerciaux
- **Déterminer les conditions d'application du statut des baux commerciaux**
- **Identifier les possibilités d'appliquer le statut des baux commerciaux à d'autres baux**
- **Identifier les baux échappant au statut des baux commerciaux**

2- Maîtriser l'exécution du bail commercial
- **Déterminer le loyer initial et en cours de bail**
- **Identifier et répartir les autres charges financières entre le bailleur et le locataire**
- **Connaître le régime fiscal du loyer et des charges financières du bail commercial**
- **Analyser le sort du bail en cas d'impayés de loyers**
- **Déterminer l'activité pouvant être exercée dans les locaux et identifier les hypothèses de changement d'activité par le locataire**
- **Répartir la réparation et l'entretien des locaux entre le locataire et le propriétaire**
- **Différencier la cession du droit au bail, la cession et la sous-location des locaux commerciaux**

3- Maîtriser la fin du bail commercial
- **Appréhender la durée du bail commercial**
- **Exercer le droit au renouvellement**
- **Contester ou refuser le droit au renouvellement du bail**
- **Résilier le bail commercial par le jeu d'une clause ou par une décision de justice**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Identifier les caractéristiques du bail commercial**
- **Rédiger les clauses fondamentales du bail**
- **Appréhender les aspects fiscaux du bail commercial**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / GESTION LOCATIVE

REF : 202

Etat des lieux : Savoir le rédiger et éviter les conflits

Etablir un état des lieux entrant ou sortant efficace et mesurer ses conséquences

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Toute personne ayant la charge de l'entrée et de la sortie de locataire - Agent immobilier - Gestionnaire de baux - Gardien**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Comment établir un état des lieux entrant ou sortant efficace
- **Comment s'assurer de l'opposabilité d'un état des lieux**
- **Identifier les règles applicables au bail du Code Civil, au bail d'habitation, au bail professionnel et au bail commercial**
- **Différencier l'état des lieux sous-seing-privé ou par huissier : les intérêts, les conséquences**
- **Le respect du caractère contradictoire de l'état des lieux**
- **La répartition des frais d'établissement depuis la loi ALUR**

2- Comment rédiger un état des lieux
- **Le contenu, les constatations à opérer et les termes à utiliser**
- **La prise en compte de la vétusté : les grilles de vétusté**
- **Les apports de la loi ALUR**
- **Le moment de la rédaction**
- **Calculer et répartir le coût d'établissement d'un état des lieux**

3- Les conséquences de l'établissement d'un l'état des lieux quant aux dégradations constatées
- **Identifier les dégradations et pertes à la charge du locataire, la responsabilité du locataire**
- **Identifier les dégradations à la charge du bailleur**
- **La question des travaux et aménagements réalisés par le locataire**
- **Les conséquences de l'absence d'un état des lieux entrant**

4- Les conséquences de l'établissement d'un l'état des lieux quant au dépôt de garantie
- **Le montant à restituer : l'évaluation, la justification et contestation des retenues**
- **Le délai pour restituer le dépôt de garantie**
- **Le débiteur de la restitution**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Assurer l'efficacité d'un état des lieux**
- **Déterminer les dégradations à la charge du bailleur et celles à la charge du locataire**
- **Identifier les retenues à opérer sur le dé-pôt de garantie**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

REF : 209

Maîtriser le bail d'habitation après la loi ALUR

Maîtriser les règles de la location à usage d'habitation pour améliorer sa pratique

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier résidentiel ou désirant faire le point sur les locations d'habitation -**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Identifier les règles applicables en fonction du bail d'habitation dans le secteur privé**
- **Maîtriser la rédaction des principales clauses et formalités liées au bail d'habitation**
- **Repérer et anticiper les risques**

- PROGRAMME :

1- Identifier les règles applicables en fonction du bail
- **Définir les notions de meublé et de résidence principale**
- **Repérer les baux soumis à la loi du 6 juillet 1989**
- **Repérer les baux échappant à la loi du 6 juillet 1989 et déterminer les règles applicables**

2- Anticiper les contentieux dès la signature du bail
- **Sélectionner le locataire et lutter contre les discriminations**
- **Cerner l'obligation de délivrer un logement**
- **Garantir les risques locatifs : dépôt de garantie, caution...**
- **Établir un état des lieux d'entrée**
- **Rédiger le contrat de bail : situation du locataire, colocation, clauses interdites ,surface habitable, diagnostics**
- **Calculer et répartir entre les parties, le coût d'établissement d'un état des lieux et la rémunération de l'agent immobilier**

3- Maîtriser l'exécution du bail
- **Fixer et réviser le loyer : les nouvelles règles applicables**
- **Gérer les charges récupérables : l'identification des charges récupérables, leur paiement**
- **Identifier les obligations pesant sur le bailleur et le locataire**
- **Comprendre l'obligation de répondre des pertes et des dégradations pesant sur le locataire**
- **Appréhender les travaux et les aménagements réalisés par le locataire**

4- Maîtriser la fin du bail
- **Comprendre le droit au renouvellement et la tacite reconduction**
- **Gérer l'abandon de domicile, le décès et le divorce du locataire**
- **Le congé donné par le locataire : forme, préavis, mentions obligatoires**
- **Le congé donné par le bailleur : forme, préavis, motifs, mentions obligatoires**
- **Établir un état des lieux de sortie**
- **La restitution du dépôt de garantie**
- **Le contentieux du bail**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / LOI HOGUET : Les conditions d'exer-

REF : 210

La réglementation de la profession d'agent immobilier (loi Hoguet)

Maîtriser les règles qui encadrent le mandat d'agent immobilier

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Agent immobilier - Collaborateur immobilier - Négociateur immobilier - Juriste immobilier**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Identifier les conditions d'accès et d'exercice de la profession d'agent immobilier**
- **Vérifier la validité et la bonne exécution d'un mandat**
- **Protéger le droit à rémunération**
- **Intégrer la loi ALUR et la loi Macron**

- PROGRAMME :

1- Les conditions d'accès à la profession d'agent immobilier

- Identifier les professionnels concernés par la loi Hoguet : l'agent immobilier, l'administrateur de biens, l'intégration des chasseurs d'immeubles, la reconnaissance des fonctions de syndic.

- Maîtriser les conditions d'obtention de la carte professionnelle : l'aptitude, l'absence d'incapacité d'exercice, la RCP, la garantie financière, le renouvellement de la carte professionnelle, l'obligation de formation professionnelle.

- Connaître les statuts des collaborateurs de l'agent immobilier : le négociateur salarié, l'agent commercial, le directeur d'agence ou de succursale.

2- Les conséquences du respect des conditions d'accès

- Cerner les obligations professionnelles de l'agent immobilier : la tenue des registres, le maniement des fonds, la publicité et l'affichage, la réglementation relative au prix.

- Observer la déontologie applicable aux agents immobiliers : vis-vis des clients, vis-à-vis des confrères, les organes de proposition et de sanction issus de la loi ALUR.

3- L'encadrement du mandat d'agent immobilier au jour de la signature du mandat

- Vérifier la présence de mentions obligatoires traditionnelles du mandat : la RCP, la garantie financière, la durée, désignation des parties et du bien, le prix.

- Maîtriser les nouvelles mentions obligatoires issues de la loi ALUR : les plans d'action, la reddition de compte, la clause pénale, la faculté de résiliation.

- Connaître les particularités du mandat conclu à distance et hors établissement.

4- L'encadrement du mandat d'agent immobilier pendant l'exécution du mandat

- Identifier les obligations de l'agent immobilier : l'obligation de se renseigner, l'obligation d'informer, l'obligation d'accomplir sa mission, les moyens de preuve, l'utilité du bon de visite.

- Connaître les obligations du mandant : l'obligation d'informer l'agent immobilier, savoir réagir face à un refus de vendre du client.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / METIER DE L'IMMOBILIER

REF : 211

Déontologie de la profession immobilière

Répondre aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Agent immobilier - Collaborateur immobilier - Négociateur immobilier - Juriste immobilier**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1/2 journée - 3,5 heures

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 580 € HT / 0,5 journée

- PROGRAMME :

1- Champ d'application : Loi ALUR et décret n° 2015-1090 du 28 août 2015
2- Respect des lois et règlements :
- Les 12 articles du code de Déontologie expliqués et mis en pratique
- Les 9 règles prudentielles imposées par la loi
3- Éthique professionnelle et compétence
4- Organisation et gestion de l'entreprise
5- L'identification du client
6- Transparence et confidentialité
7- Défense des intérêts en présence et conflit d'intérêts
8- Confraternité
9- Discipline et règlement des litiges
10- Les démarches de mise en oeuvre

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appréhender la portée de ces nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- Justifier des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / METIER DE L'IMMOBILIER

REF : 212

Non discrimination à l'accès au logement

Sécuriser sa pratique professionnelle par la connaissance des règles non-discriminatoires

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Agent immobilier - Collaborateur immobilier - Négociateur immobilier - Juriste immobilier**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1/2 journée - 3,5 heures

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 580 € HT / 0,5 journée

- PROGRAMME :

1- La caractérisation de la discrimination
- **Genèse de l'infraction de discrimination**
- **Racisme, antisémitisme, discriminations, de quoi parle-t-on ?**
- **L'infraction de discrimination au sens du Code pénal**
- **La complicité du professionnel**
- **Les sanctions pénales et civiles**
- **Prendre conscience de ses propres stéréotypes**
- **L'égalité de traitement des clients et des dossiers**
- **L'importance du droit au logement**

2- Cas pratiques et concrets
- **Les pratiques discriminatoires**
- **Le rôle du défenseur des droits**
- **Politique de non-discrimination : outils et actions mis en œuvre dans la FPT**
- **Discrimination dans la transaction immobilière**
- **Discrimination dans la mise en location**
- **Étude des jurisprudences engageant la responsabilité des professionnels**
- **Se questionner sur ses pratiques professionnelles et le cas échéant, les modifier**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Identifier le risque de discrimination dans une vente ou une location**
- **Prévenir ses clients face à des prescriptions discriminatoires**
- **Se protéger dans le cadre de son activité**

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SYNDIC ET COPROPRIETE

REF : 206

Syndic de copropriété : les bases du fonctionnement

Maîtriser les conditions d'exercice et les missions du syndic de copropriété

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Gestionnaire de copropriété - Syndic de copropriété - Administrateur de biens - Directeur de gestion locative - Agent**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Comprendre le contexte de l'intervention du syndic de copropriété
- Rappels des fondamentaux
- Les particularités de la copropriété : lot de copropriété, parties communes et privatives, charges de copropriété, règlement de copropriété
- Les autres organes de la copropriété ainsi que leur le rôle : le syndicat de copropriété, l'assemblée générale des copropriétaires et le conseil syndical

2- La désignation du syndic de copropriété
- Mise en concurrence, vote en assemblée générale, contrat type
- La cessation des fonctions de syndic : démission et révocation du syndic, restitution des archives et des fonds, reddition des comptes

3- Les attributions administratives du syndic
- L'assemblée générale de copropriétaires : convocation, ordre du jour, conditions de vote et de majorité, procès-verbal d'assemblée, contentieux des décisions d'assemblée générale
- La vente d'un lot de copropriété : apports de la loi ALUR, obligations du syndic, vente d'une partie commune
- Les différents travaux : entretien, amélioration, mise aux normes après la loi ALUR, travaux urgents, accès aux parties privatives, diagnostic technique global
- Représenter le syndicat dans une procédure et gérer un contentieux

4- Les attributions financières et budgétaires du syndic
- Le budget de la copropriété : sommes exigibles, répartition des charges de copropriété, compte bancaire séparé, création d'un fonds travaux
- Le recouvrement des charges de copropriété : garanties de paiement et contentieux

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Situer le rôle du syndic par rapport aux autres organes de la copropriété
- Connaître et mettre en œuvre les attributions du syndic de copropriété
- Sécuriser sa pratique

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SYNDIC ET COPROPRIETE

REF : 207

Comment répartir les charges de copropriété ?

Calculer la quote-part et répartir les charges afférentes à chaque lot de copropriété

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Gestionnaire de copropriété - Administrateur de biens - Rédacteur de règlements de copropriété**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- La notion de de charges de copropriété
- La notion de charges générales
- La notion de charges spéciales
- La distinction entre les charges de copropriété et les provisions de charges

2- La répartition des charges générales de copropriété
- Les facteurs à retenir
- L'utilisation de coefficients
- Le calcul de la quote-part de charges générales
- La « spécialisation » des charges générales
- Le cas des parties communes mitoyennes

3- La répartition des charges spéciales de copropriété
- Les facteurs à retenir
- L'utilisation de coefficients
- Le calcul de la quote-part de charges spéciales
- Étude de cas particuliers : ascenseur, chauffage collectif...

4- La modification de la quote-part de copropriété
- Par décision de l'assemblée générale
- Par changement d'usage d'une partie privative
- Par des travaux, actes d'acquisition
- Par l'intervention du tribunal
- Par l'action en révision et l'action en nullité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Différencier les charges de copropriété générales et spéciales
- Connaître et appliquer les critères de répartition
- Modifier la répartition des charges de copropriété

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SYNDIC ET COPROPRIETE

REF : 208

Comment gérer une copropriété ?

Maîtriser l'aspect juridique, technique et financier de la gestion d'une copropriété

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Gestionnaire de copropriété - Administrateur de biens - Directeur de gestion locative - Agent immobilier - Juriste immobilier**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Comprendre l'organisation de la copropriété
- Copropriété de l'indivision, de la division et des ASL
- Composition du lot de copropriété : partie privative, tantièmes, parties communes à usage privatif
- Règlement de copropriété et de l'état descriptif de division : destination du lot et de la copropriété, clause d'habitation bourgeoise, limitations des droits du copropriétaire

2- Distinguer les organes de la copropriété
- Syndicat des copropriétaires : ses différentes formes, son rôle et ses responsabilités
- Syndic de copropriété : désignation et cessation de fonction, rémunération, attributions, contrat type (décret du 26 mars 2015)
- Conseil syndical : rôle, composition, fonctionnement, pouvoirs depuis la loi ALUR

3- Améliorer l'administration de la copropriété
- Préparer et gérer les suites d'une assemblée générale de copropriétaires : formalisme, ordre du jour, vote, procès-verbal, contentieux des décisions
- Répartir et recouvrir les charges de copropriété : charges générales et spéciales, quote-part et clés de répartition, garanties de paiement, contentieux
- Voter les travaux : entretien, amélioration, mise aux normes, urgents, accès aux parties privatives, diagnostic technique global, création d'un fonds travaux
- Gérer la vente d'un lot de copropriété : apports de la loi ALUR, obligations du syndic, vente d'une partie commune
- Établir le budget de la copropriété : sommes exigibles, répartition des charges de copropriété, compte bancaire séparé, création d'un fonds travaux

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Comprendre le fonctionnement de la copropriété pour améliorer la gestion
- Maîtriser le déroulement d'une assemblée générale et les règles de majorité pour limiter le contentieux
- Établir, répartir et recouvrir efficacement les charges de copropriété

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / TRANSACTIONS - VENTE

REF : 203

Comment rédiger les contrats de vente immobilière ?

Savoir rédiger les principales clauses des contrats en matière de transaction

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Juriste et responsable chargés de la négociation des avant-contrats et du suivi de leur exécution - Agent immobilier**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- La rédaction des clauses communes aux contrats de vente
- Rédiger les clauses relatives aux avant-contrats
- La notion et le rappel des avant-contrats
- Les difficultés d'exécution des avants-contrats
- Les clauses relatives aux parties
- Rappel sur les régimes matrimoniaux et les incapacités
- Comment désigner les parties
- La clause relative à la représentation des parties
- La loi SRU et la loi SCRIVENER
- Rédiger les clauses du dossier de diagnostics techniques : DPE...
- La désignation d'un immeuble
- La clause relative à la consistance, désignation, l'usage, la jouissance de l'immeuble, à la construction, « charges et conditions »

2- Comment rédiger les conditions suspensives
- L'obtention d'une autorisation de construire
- L'obtention d'un prêt immobilier
- La purge des droits de préemption : DPU, ENS, droits des indivisaires
- Les clauses relatives au prix, au paiement, aux garanties du paiement, aux frais

3- Comment rédiger les clauses particulières à certains contrats ?
- Les clauses d'une vente d'un lot de copropriété
- Les spécificités de la vente d'un lot de copropriété
- La transmission des documents spécifiques
- Clauses de charges de copropriété, travaux, certificat loi carrez
- Les clauses relatives à la vente d'immeuble à construire
- La VEFA et la VAT, secteur libre et secteur protégé
- La rédaction du contrat de réservation
- Règles et clauses relatives à la vente d'un terrain à bâtir

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Comprendre le processus de le vente immobilière
- Adapter la rédaction des clauses fondamentales par rapport à l'opération envisagée
- Repérer et éviter les pièges

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / TRANSACTIONS - VENTE

REF : 204

Comment défiscaliser son investissement immobilier ?

Savoir réduire l'imposition de la transmission d'un immeuble et les revenus locatifs

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Conseiller en gestion de patrimoine - Conseiller en investissement immobilier - Agent immobilier - Fiscaliste**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- La défiscalisation dans le cadre d'une transmission
- **Appréhender la fiscalité applicable en cas de transmission**
- **Rappel de la fiscalité directe en cas de vente et de succession**
- **Identifier et calculer une plus-value immobilière**

- **Maîtriser les mécanismes de défiscalisation de la transmission**
- **Cerner l'avantage fiscal procuré par l'investissement immobilier locatif sous la loi Pinel, sous le censi-bouvard et l'investissement en Outre-Mer**
- **L'optimisation de la gestion et de transmission du patrimoine immobilier par le recours à une SCI**
- **L'intérêt du démembrement de propriété**
- **L'intérêt des donations et des donations-partages.**
- **La clause tontinière**

2- La défiscalisation dans le cadre d'une mise en location
- **Connaître la fiscalité applicable**
- **Établir le revenu imposable : les recettes et les charges déductibles**
- **Comparer le régime réel d'imposition et le micro-foncier**
- **Le déficit foncier**

- **Connaître les mécanismes de défiscalisation**
- **Appréhender le régime d'imposition du loueur en meublé professionnel et du loueur en meublé non professionnel (LMP/LMNP)**
- **Identifier l'intérêt et les limites du Borloo ancien, de la loi Malraux et du dispositif applicable aux bâtiments historiques et classés**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Connaître les principes d'imposition et de défiscalisation de la transmission et des revenus procurés par un immeuble**
- **Identifier et proposer le régime d'imposition adapté au client**
- **Mettre en œuvre des stratégies de transmission**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / TRANSACTIONS - VENTE

REF : 205

Fiabiliser les mandats et les promesses de vente

Sécuriser sa transaction immobilière

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Agent immobilier - Collaborateur immobilier - Négociateur immobilier - Juriste immobilier**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 à 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation certi-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Fiabiliser le mandat de vente au stade de la conclusion du mandat
- **Surveiller les points essentiels à l'établissement du mandat**
- **Insérer les mentions obligatoires du mandat**
- **La signature du mandat : les particularités**

2- Fiabiliser le mandat de vente Au stade de l'exécution du mandat
- **Accomplir les obligations pesant sur l'agent immobilier**
- **Identifier les obligations du mandant**
- **Garantir la rémunération de l'agent immobilier**

3- Vérifier les points essentiels des promesses
- **Réunir et intégrer les annexes aux promesses**
- **Encadrer les conditions suspensives**
- **Purger le délai de rétractation de l'acquéreur et les droits de préemption**
- **Savoir réagir face à une difficulté d'exécution**
- **Protéger son droit à rémunération**

4- Adapter les promesses aux situations particulières
- **Intégrer la loi ALUR aux compromis de vente de lot de copropriété**
- **Éviter les pièges de la VEFA**
- **Assimiler les particularités d'une vente d'immeuble de moins de 10 ans : loi SPINETTA**
- **Conclure une promesse de vente portant sur un terrain à bâtir**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Sécuriser la signature et la rédaction des mandats et des promesses de vente**
- **Intégrer la loi ALUR et la loi Macron**
- **Repérer et anticiper les risques**
- **Protéger son droit à rémunération**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SANTE - SECURITE

REF : 336

Analyser un accident par la méthode de l'arbre des causes

Analyser un accident par la méthode de l'arbre des causes

- PRE-REQUIS : - Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Dirigeant d'entreprise - Membres du CSE -Tout salarié d'entreprise ayant envie de s'investir dans la prévention**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie active-interrogative
- Entraînements, mises en situation

- DUREE : une journée

- MODALITES D'EVALUATION : - Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION : - Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION : - Formation en entreprise

- DELAI D'ACCES : - 1 mois

- TARIF : - 1100 € HT / jour

- PROGRAMME :

- **Présentation et état des lieux des connaissances de chaque participant**
- **Les étapes de la méthode de l'arbre des causes**
- **Le recueil des faits**
- **Exemple concret de l'arbre des causes**
- **Exploitation de l'arbre des causes pour la prévention**
- **Conditions pour construire avec succès l'arbre des causes**
- **Bilan de la formation**
  - **Evaluation des acquis**
  - **Le feed-back selon les attentes**
  - **Ressenti des participants**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Etablir un recueil des faits sans jugement.**
- **Construire un arbre des causes**
- **Etablir un plan d'action de prévention**

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Pascal Dupuy **Mail : pascal.dupuy@agileos.fr** **Tél : 06 73 84 58 71**

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SANTE - SECURITE

REF : 405

Formation SST Initial - Sauveteur Secouriste du Travail

Obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

- PRE-REQUIS : Etre apte à mettre en œuvre l'ensemble des compétences

- PROFILS : **Salariés, chercheurs d'emploi, apprentis**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : Certification

- CERTIFICATION : Certificat de formation remis par

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 280€ ht par personne Inter

- PROGRAMME :

1- Les sauveteurs-secouristes du travail sont d'abord des acteurs de la prévention dans l'Entreprise. Leur capacité à repérer les risques permet de faire remonter des observations à l'encadrement et aux acteurs de la prévention

• Le SST doit avoir également les connaissances et les réflexes suffisants pour se protéger soi-même et protéger autrui, alerter et porter secours à la victime avec des gestes simples

2 - Il doit prévenir les complications immédiates des lésions corporelles et mettre la victime dans les meilleures conditions pour l'intervention des services spécialisés.

• L'organisation des premiers secours fait partie des obligations de l'employeur (art R4224-14 à 16 du code du travail), la présence de SST en nombre suffisant permet de sensibiliser et interagir sur le comportement général des salariés vis-à-vis du danger et des risques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

• Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

• Etre capable d'intervenir face une situation d'accident du travail

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SANTE - SECURITE

REF : 406

Formation MAC SST : Maintien et actualisation des compétences

Renouveler le certificat de Sauveteur Secouriste du travail

- PRE-REQUIS : Etre apte à mettre en œuvre l'ensemble des compétences

- PROFILS : **Salariés, chercheurs d'emploi, apprentis**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Certification

- CERTIFICATION : Certificat de formation remis par

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 180€ ht par personne en Inter

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Les sauveteurs-secouristes du travail sont d'abord des acteurs de la prévention dans l'Entreprise. Leur capacité à repérer les risques permet de faire remonter des observations à l'encadrement et aux acteurs de la prévention

• Le SST doit avoir également les connaissances et les réflexes suffisants pour se protéger soi-même et protéger autrui, alerter et porter secours à la victime avec des gestes simples

2 - Il doit prévenir les complications immédiates des lésions corporelles et mettre la victime dans les meilleures conditions pour l'intervention des services spécialisés.

• L'organisation des premiers secours fait partie des obligations de l'employeur (art R4224-14 à 16 du code du travail), la présence de SST en nombre suffisant permet de sensibiliser et interagir sur le comportement général des salariés vis-à-vis du danger et des risques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

• Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

• Etre capable d'intervenir face une situation d'accident du travail

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SANTE - SECURITE

REF : 407

Habilitation mécanique

Identifier les pricipaux risques mécaniques et y amener des mesures de prévention

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Toute personne salariée ou non d'entreprise réalisant des travaux d'ordre non mécanique en milieu industriel**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION :
- Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 750€ ht par jour

- PROGRAMME :

1. Le contexte réglementaire
- **le cadre légal**

2. Les principaux risques :
- **Le risque mécanique**
- **L'habilitation mécanique**
- **Les fluides**
- **Les machines**
- **Les espaces confinés**
- **Les chambres de combustion**
- **Les produits chimiques**
- **Les zone ATEX**
- **La manutention**

11. Le risque électrique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Identifier les risques mécaniques et thermodynamiques**
- **Maîtriser et appliquer les mesures de prévention**

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / SANTE - SECURITE

REF : 414

Des risques psycho-sociaux à la Qualité de vie au travail : développer les outils

Identifier les pricipaux risques psychosociaux et entamer une démarche Qualité de vie au travail

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Salariés et managers de l'Entreprise**
Membres du CSE

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 3 jours non consécutifs

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION : • Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
*Formation en entreprise
*Formateurs spécialisés en sécurité au travail

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1200€ HT par jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

Jour 1 :

1. Pourquoi parler des RPS ?
2. La règlementation et la notion de RPS
3. Les reconnaître et l'impact des RPS sur la santé
5. Des RPS à la QVT
6. Définition de la Qualité de vie au travail et diagnostic
7. Les thématiques d'action et construire sa démarche QVT
8. Mesurer les actions mises en place

Jour 2 : Le stress

1-Autoévaluation
2-Identifier les tresseurs
3-Les 3 cerveaux : mécanismes
4-La gestion des émotions
5-Les outils pour combattre le stress
6-Retour et bilan

Jour 3: Améliorer sa communication

1- les différentes communications
2- identifier les obstacles à la communication
3-La communication non violente
4-Désarmorcer une situation de conflits

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre le cadre légal et la définition des RPS
Identifier les facteurs de risques
Améliorer la communication entre les salariés et les acteurs externes
Gérer les conflits et le stress

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / INCENDIE

REF : 412

Equipier de Première Intervention

Apprendre à réagir en cas de départ de feu

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Tout personnel de l'Entreprise**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION :
- Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 750€ ht par jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1. Présentation des risques quotidiens dans l'entreprise
- **Dangers de l'incendie**
- **Statistiques des assurances**

2. Le feu – la combustion
- **La théorie du triangle du feu**
- **Les différentes classes de feux**
- **Agents extincteurs**
- **Moyens et procédés d'extinction**

3. Le rôle préventif de l'équipe de première intervention
- **Connaissance de l'établissement**
- **Connaissance, emplacement et fonctionnement des moyens de secours**

4. Les risques
- **Encombrement des circulations et issues de secours**
- **Evacuation des handicapés et des femmes enceintes**
- **Travaux par points chauds**

5. L'alerte
- **Téléphone, Interphone, T.A.S.A.L**
- **Donner l'alerte**
- **Provoquer l'alarme**

6. L'intervention
- **Combattre**
- **Eviter la propagation**
- **Fermeture des portes et fenêtres**
- **Arrêt de la climatisation**

7. L'évacuation
- **Interdire l'utilisation des ascenseurs et des monte-charges**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Savoir donner l'alerte**
- **Savoir utiliser les moyens de première intervention**
- **Connaître les notions élémentaires de prévention**
- **Etre capable d'organiser l'évacuation**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / INCENDIE

REF : 413

Maniement des extincteurs

Apprendre à réagir en cas de départ de feu

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Tout personnel de l'Entreprise**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 0,5 Jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION :
- Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 500€ ht par session

- PROGRAMME :

1.Présentation des risques quotidiens dans l'entreprise
- **Danger de l'incendie**

2. Le feu – la combustion
- **La théorie du triangle du feu**
- **Les différentes classes de feux**
- **Les agents extincteurs**

3. L'alerte

- **Téléphone ; Interphone ; T.A.S.A.L**
- **Donner l'alerte**
- **Provoquer l'alarme**

4. L'intervention

- **Combattre le début d'incendie**
- **Eviter la propagation**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Savoir donner l'alerte**
- **Savoir utiliser l'extincteur approprié face aux différentes classes de feux**
- **Connaître les notions élémentaires de prévention**

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 129

Les obligations en Santé Sécurité au Travail

Intégrer les principes fondamentaux de la Santé et Sécurité au Travail

- PRE-REQUIS : Base de la GRH et Base droit du travail

- PROFILS : **Directeurs - Responsables RH -Juristes - Manager -Responsables d'équipes**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Accompagner le changement dans l'entreprise
- La sécurité, la santé physique et mentale des salariés
- La réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles
- La performance de l'entreprise

2- Connaître les obligations générales de l'employeur
- La sécurité et la protection de la santé physique et mentale
- Le Document Unique des risques professionnels
- Les principes généraux de prévention
- Les obligations spécifiques de l'employeur en fonction du risque et du salarié

3- Identifier les sanctions encourues et l'utilité de la délégation de pouvoirs
- La notion de faute inexcusable
- Les responsabilités civiles et pénales
- Les éléments permettant de retenir ou d'écarter l'exonération de responsabilité

4- Connaître les obligations des travailleurs
- Respect des mesures d'hygiène et de sécurité
- Obligation de prendre soin de sa SST et de celles des autres, le droit de retrait
- Sanctions encourues en cas de non-respect

5- Les acteurs internes et externes de la prévention des risques
- Interlocuteurs internes
- Les IRP : rôle et moyens du CHSCT et des DP
- Le service de santé au travail : rôle et responsabilité du médecin du
- Le management : mobilisation sur les enjeux santé et sécurité
- Les équipes RH, secouristes du travail, les salariés

Interlocuteurs externes : l'inspection du travail, la CARSAT, les institutions

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Mesurer les enjeux de santé au travail pour l'entreprise
- Comprendre les obligations légales en matière de santé et sécurité du travail
- Identifier le rôle et les responsabilités de chacun dans l'entreprise

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 132

Formation CSE : Mandat des membres du Comité Social et Economique

Comprendre le fonctionnement général du CSE

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Membres nouvellement élus. Toute personne participant au CSE**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 960 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1. La composition du CSE
- Les différents membres du CSE et leurs statuts
- Les commissions obligatoires et facultatives du CSE
- Durée du mandat / renouvellement des mandats
- Le délit d'entrave

2. Moyens et fonctionnement du CSE
- Gérer les moyens du CSE
- Formaliser le règlement intérieur du CSE
- Le crédit d'heures et les déplacements
- L'information ponctuelle et périodique du CSE et la BDES
- Le local, l'affichage
- Les budgets du comité et leur gestion
- Le recours aux experts
- La personnalité civile du CSE et ses conséquences, les assurances
- Se réunir avec l'employeur
- Calendrier des réunions et déroulement : Qui ? Ordre du jour, procès-verbal,

3. Les missions du CSE
- Dans les relations individuelles avec les salariés
- Présentation des doléances des salariés et autres travailleurs
- Les relations avec l'inspecteur du travail
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- Les droits d'alerte
- Les attributions d'ordre professionnel et économique et sociales
- Veiller au respect des consultations et informations obligatoires
- La gestion des activités sociales et culturelles
- La contribution à la santé physique et mentale des travailleurs (Prélude à la formation obligatoire SSCT)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Maîtriser son rôle de membre du comité social et économique
- Gérer les activités sociales et culturelles
- Prendre part à la vie économique de l'entreprise
- Maîtriser les missions relatives à l'hygiène et à la sécurité

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 135

Mission formation du CSE : le plan de développement des compétences

Etre capable de présider le CSE

- PRE-REQUIS : Base droit du travail et Formation initiale des membres du

- PROFILS : **Représentants au sein du CSE ou personnes ayant à participer au fonctionnement du CSE**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

- PROGRAMME :

1- Les différents dispositifs d'accès à la formation et leurs organismes de gestion
- Plan de Développement des Compétences (PDC) de l'entreprise et les Opérateurs de Compétences (OPCO)
- Compte Personnel de Formation (CPF) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- CPF de transition professionnelle et les CPIR (Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales)
- Contrat de professionnalisation (Pro-A)

2- La sphère d'intervention du plan de développement des compétences de l'entreprise
- Pourquoi un plan de développement des compétences ?
- Les salariés concernés
- Son contenu

3- La consultation du CSE dans le cadre de la mise en place du PDC
- Les informations légalement exigibles
- Donner du sens au projet de plan : présenter visuellement les tendances et les objectifs

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les différents dispositifs d'accès à la formation
- Appréhender la sphère d'intervention du plan développement des compétences de l'entreprise (PDC)
- Connaître le rôle du CSE dans la mise en place du PDC

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 136

Dirigeants, présider le CSE avec efficacité

Amorcer la mise en œuvre d'un bilan social en entreprise et anticiper ses enjeux de santé

- PRE-REQUIS :

- PROFILS : **Présidents ou futurs présidents de CSE - Toute personne amenée à représenter un Président ou à l'assister au cours des réunions du**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Cerner le statut du président du CSE
- **Une présidence de droit**
- **Les obligations du président**
- **Les assistants du président**

2-Cerner le rôle de chacun : les suppléants, le secrétaire du CSE, le trésorier, le Représentant Syndical au CSE
- **Participer à l'établissement des comptes**
- **Mettre en place les éventuelles commissions obligatoires (CSSCT) et des commissions spécialisées**
- **Participer à l'élaboration du règlement intérieur**

3-Informer et consulter le CSE
- **Cerner l'étendue des missions du CSE**
- **Organiser et animer les réunions**
- **Rédiger l'ordre du jour et le procès-verbal**
- **Les informations clés de la Base de Données Économiques et Sociales**
- **Identifier les hypothèses d'information/consultation obligatoires. Mettre en place un calendruier social**

4- Contrôler l'utilisation des moyens de fonctionnement attribués au CSE
- **Les locaux et les panneaux d'affichage**
- **L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**
- **Le budget de fonctionnement et le budget activités sociales et culturelles**
- **Le crédit d'heures de délégation**
- **La protection des représentants du personnel**
- **Le recours aux experts**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Identifier les missions clés du CSE au sein de l'entreprise**
- **Maîtriser ses obligations de prévention et de sécurité**
- **Résoudre les difficultés pratiques liées au fonctionnement de cette instance**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 137

Lecture des données économiques et sociales de l'entreprise (bilan social- BDES)

Maîtriser la procédure de licenciement

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Responsable de la fonction personnel - responsable des ressources humaines - représentants du personnel**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 960 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- La réglementation
- Nature de l'obligation en fonction de la taille de l'entreprise
- Procédure de mise en œuvre, calendrier de réalisation et d'application, contenu du bilan social
- Les destinataires
- Les modèles de bilan social

2- Les enjeux et objectifs du bilan social
- Un véritable instrument pour analyser les conditions sociales des salariés
- Une vue d'ensemble sur les trois années écoulées
- Une vision des pistes d'amélioration et des actions à mener

3- Préparer et réaliser son bilan social
- Identifier les sources d'information et la procédure de collecte
- Traiter et vérifier l'information collectée
- Garantir la cohérence entre les différents indicateurs

4- Maîtriser les principaux indicateurs du bilan social
- Emploi : effectifs, mouvements du personnel, absentéisme
- Rémunération : montant des rémunérations, nature des rémunérations
- Conditions de travail, hygiène et sécurité : accidents du travail, maladies professionnelles, durée et aménagement du temps de travail
- Formation : formation professionnelle continue

5- Analyser et interpréter les résultats du bilan social
- L'évolution du bilan social dans le temps
- La politique sociale de l'entreprise au travers du bilan social : savoir exploiter toutes les données du bilan social

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Perfectionner ses connaissances sur le bilan social
- Construire et analyser le bilan social : les tableaux de bord
- Respecter le formalisme obligatoire et les procédures légales

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 138

Droit du travail pour le CSE : Licenciement : motifs et procédure

Mettre en application les bases de la règlementation du droit du travail

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Responsable de la fonction personnel - responsable des ressources humaines - représentants du personnel**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1160 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Identifier les motifs du licenciement
- Cerner la notion de cause réelle et sérieuse
- Les motifs admis par la jurisprudence

2- Qualifier la gravité de la faute
- Analyse commentée de la jurisprudence
- Identifier les restrictions au pouvoir de licencier
- Respecter la vie privée du salarié, le droit de grève, la maternité…
- Mettre fin au contrat de travail à durée déterminée

3- Convoquer un salarié à l'entretien préalable
- Les mentions obligatoires de la convocation

4- Mener l'entretien préalable
- Préparer l'entretien. Qui peut accompagner le salarié ?
- Rôle du DP dans le cadre de cet entretien

5- Notifier le licenciement
- Mentions obligatoires et précautions rédactionnelles
- Mention obligatoire relative aux droits du salarié licencié en matière de DIF (loi du 04/05/04)

6- Calculer les indemnités de licenciement, remettre les documents
- Les indemnités légales : Mode de calcul, préavis, licenciement, congé payé
- Les indemnités pouvant être versées en cas de licenciement abusif ou irrégulier
- Indemnisation du droit de lever les options d'action
- Les documents à échanger après la rupture

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Identifier les agissements constitutifs d'une cause réelle et sérieuse de licenciement
- Savoir se positionner dans la procédure de licenciement
- Anticiper au mieux les risques et conséquences d'une rupture

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 400

Gérer les activités sociales et culturelles du CSE

Appréhender les missions du CSE en matière d'ASC et les budgeter

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Membres de CSE**

- MODALITES :
- Présentiel
- Méthode Expositive - active-
Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 920 € ht - jour

- PROGRAMME :

1. Le cadre légal :
- **Introduction**
- **Règlement intérieur**
- **Rôle Social du CSE**

2. La composition du CSE :
- **Les membres du CSE internes et externes**

3. Le fonctionnement :
- **Définir sa politique sociale**
- **Définition de l'équité**
- **Les décisions du CSE**

4. Les activités sociales et culturelles :
- **Les grandes catégories d'ASC**
- **Les pratiques**
- **Savoir communiquer**

5. Le budget du CSE :
- **Subventions**
- **Trésorerie et obligations comptables**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Comprendre le cadre légal du CSE**
- **Mener une politique sociale efficace**

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 401

Trésorier du CSE

Appréhender la mission de trésorier du CSE

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Trésorier de CSE - membre de Cse**

- MODALITES :
- Présentiel
- Méthode Expositive - active-
Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 920 € ht - jour

- PROGRAMME :

1.Le socle réglementaire du budget du CSE
2. La gestion du budget des activités sociale et culturelles du CSE
3. La gestion du budget de fonctionnement du CSE
4. La comptabilité du CSE et le suivi des budgets - Les outils et les pratiques
5. La présentation annuelle des comptes
6. Les bonnes pratiques et les risques, les transferts
7. le Quitus : définition

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Comprendre le cadre légal du CSE**
- **Réaliser sa mission de trésorier en sécurité**

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 402

Les consultations obligatoires du CSE

Donner les moyens aux élus d'être force de proposition lors des consultations obligatoires

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Membres de CSE - RS**

- MODALITES :
- Présentiel
- Méthode Expositive - active-

Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 920 € ht - jour

- PROGRAMME :

1. Les consultations obligatoires
2. La BDES et les sources d'informations
3. La lecture des documents ; l'analyse des données de l'Entreprise
4. Interroger la Direction
5. Donner un avis à la consultation
6. Le droit à l'expertise du CSE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre le cadre légal du CSE
- Eidentifier les enjeux des consultations obligatoires

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE FONCTIONNEMENT

REF : 403

Communication des élus

Améliorer les techniques de communication pour faire passer son message

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Membres de CSE - RS - DS**

- MODALITES :
- Présentiel
- Méthode Expositive - active-
Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 920 € ht - jour

- PROGRAMME :

1. Mieux se connaître
2. Adopter un comportement et une gestuelle appropriés
3. Maîtriser les techniques d'expression orale pour capter l'attention
4. Apprendre à contrôler votre respiration, votre voix, votre souffle
5. Construire une présentation pour être écouté
6. Savoir gérer les interruptions et les perturbations sans vous laisser déstabiliser
Travaux Pratiques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Améliorer son efficacité en réunion de CSE**
- **Passer un message clair et compris à la Direction**

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE SECURITE

REF : 130

Améliorer la prévention dans l'entreprise

Améliorer la prévention dans l'entreprise

- PRE-REQUIS : Bases GRH et Base Droit du Travail

- PROFILS : **Directeurs - Responsables RH - Juristes - Manager - Responsables d'équipes**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 3 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation - Agré-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 960 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Les enjeux d'une démarche sécurité au travail
- Les principes d'une démarche sécurité
- Les indicateurs clés de la sécurité

2- Construire et exploiter l'analyse de risques sécurité au travail
- Faire un bilan sécurité de son entreprise
- Le principe du document unique pour répertorier les risques : savoir le construire, le lire, le faire évoluer
- Exploiter son document unique : lancer un programme de
- Transmettre les consignes clés aux salariés

3- Exploiter chaque incident pour progresser
- Enregistrer accidents et "presqu'accidents"
- Analyser les accidents et incidents

4- Impliquer l'ensemble de l'encadrement dans la démarche de prévention
- Développer une logique d'accompagnement
- Réagir aux non-respects des consignes
- Faire participer aux retours d'expérience
- Mettre en place un système d'alerte

5- Mesurer les progrès obtenus
- Communiquer à tous les niveaux
- Créer une dynamique sécurité dans son activité

6- Construire son plan d'actions individuel prévention et le suivre

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir les outils et méthodes incontournables
- Mettre en place une démarche d'amélioration de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Construire un plan d'action

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE SECURITE

REF : 131

L'évaluation des risques : Travailler avec le DU

Evaluer les risques professionnels grâce au Document Unique

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Membres de CSE ou CSSCT**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION :
- Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation - Agré-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 960 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Les enjeux de l'évaluation des risques
- Principes généraux de prévention et décret du 5 novembre 2001
- Analyse du DU par l'administration : les points sensibles
- DU et responsabilité pénale

2- Prise de recul sur la démarche d'évaluation des risques, la revue des "variables"
- Les unités de travail sont-elles bien définies ?
- Quels sont les résultats obtenus, les écarts par rapport aux objectifs initiaux ?
- Quelles conséquences et actions mises en place ?
- Quelles méthodes ont été appliquées ?
- Revue et apports de différentes méthodes d'analyse en fonction des risques

3- Mise à jour obligatoire et document unique
- De la mise à jour formelle à l'évolution du document unique, comment procéder ?
- Les différents niveaux de mise à jour : cas des AT/MP, évolution de l'organisation du travail, évolution réglementaire
- Comment évaluer et intégrer les nouveaux risques : risques à effets différés, risques psychosociaux, addictions...

4- Faire du document unique un outil dynamique de management de la sécurité
- Lien entre document unique, plans d'action, politique sécurité, programme annuel de prévention et système de management de la sécurité
- Comment et avec qui faire vivre le système ?

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Principes généraux de prévention et décret du 5 novembre 2001
- Analyse du document unique par l'administration : les points sensibles
- Document unique et responsabilité pénale

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE SECURITE

REF : 133

Formation SSCT (Ancien CHSCT) : Les missions Santé et Sécurité au Travail du CSE

Appréhender les différents moyens et missions du CSE en matière de SSCT

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Membres du personnel nouvellement élus.**
Formation obligatoire pour les entreprises de + de 11 à 300

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 3 ou 5 jours selon la taille de l'entreprise

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation - Agré-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1260 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Connaissance de l'environnement de la SST
- Comprendre les bases législatives et règlementaires
- Les notions d'accident de travail, de maladie professionnelle et d'accident de trajet
- Les conséquences pour l'entreprise de l'AT / MP : Les cotisations AT

2- L'organisation de la santé et sécurité au sein de l'entreprise
- Les acteurs internes et externes de la politique de prévention

3- L'analyse a posteriori du risque
- Analyser les AT : la technique de l'arbre des causes

4- L'analyse a priori du risque
- Procéder à l'évaluation des risques professionnels, le DU

5- Le cadre juridique et règlementaire de la prévention
- Les principes généraux de prévention,
- Les responsabilités en matière de sécurité dans l'entreprise
- Les obligations du travailleur et de l'employeur,
- Les responsabilités civiles et pénales au sein de l'entreprise
- La notion de faute inexcusable,
- La responsabilité du chef d'entreprise

6- Les missions Santé et Sécurité des Conditions de Travail (ancien CHSCT)
- Maîtriser les prérogatives du CSE en matière de SSCT
- Pouvoir de proposition
- Rôle de surveillance et d'inspection
- Visites et enquêtes de prévention, analyse des postes de travail

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Etre capable d'adopter le positionnement et les postures adéquates par rapport aux différents acteurs internes et externes de la politique de prévention de l'entreprise
- Participer à la démarche globale de prévention des risques
- Etre capable de conduire une évaluation des risques professionnels et participer à la mise en place ou l'actualisation du Docu-

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail : olivier.savey@agileos.fr** **Tél : 06.22.64.13.89**

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE SECURITE

REF : 134

Perfectionnement des membres du CSSCT

Perfectionner sa fonction de membre de la Commission Santé et Sécurité des Conditions de Travail

- PRE-REQUIS : Pré-requis : avoir suivi la formation initiale des membres de la

- PROFILS : **Membres du CSE / Membres de la CSSCT, membre du CHSCT depuis 4 ans au moins (ayant déjà suivi la formation initiale)**

- MODALITES :
- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : - Analyse des besoins et positionnement

- CERTIFICATION : Attestation de formation - Agré-

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 1120 € HT / jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1- Actualisation des principaux textes législatifs et réglementaires applicables
- **Dispositions générales relatives à la prévention des risques professionnels**
- **Derniers textes parus**
- **Dernières évolutions jurisprudentielles**

2- Exploiter efficacement les informations à disposition de la CSSCT
- **Analyse des accidents de travail et maladies professionnelles des trois dernières années**
- **Planifier efficacement les visites du comité**
- **Evaluer et actualiser les mesures de prévention mises en œuvre au sein de l'entreprise**

3- Etudes des situations de travail sur des cas concrets
- **Etude des risques présents sur un poste de travail**
- **Analyse des impacts sur le plan de la santé et de la sécurité**
- **Propositions d'améliorations et présentation d'un projet de rapport détaillé à la direction**

4- Agir avec efficacité lors des réunions de la CSSCT
- **Etablir et analyser l'ordre du jour**
- **Préparer efficacement la réunion**
- **Participer de manière active à la réunion**
- **Savoir argumenter pour convaincre son auditoire**
- **Délibérer et suivre la mise en œuvre des actions**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Approfondir la connaissance des activités des membres de la CSSCT**
- **Participer de façon efficace aux actions de prévention mises en œuvre dans l'entre-prise**
- **Agir avec efficacité lors des réunions de la CSSCT**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Olivier SAVEY **Mail :** olivier.savey@agileos.fr **Tél :** 06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / CSE SECURITE

REF : 404

Le référent Harcèlement sexuel du CSE

Appréhender la mission de référent Harcèlement sexuel du CSE

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Réferent Harcèlement sexuel du CSE**

- MODALITES :
- Présentiel
- Méthode Expositive - active-
Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION : Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 790€ ht par personne Inter

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1 - Prévenir le risque de harcèlement sexuel et comportements sexistes
- **Connaitre les obligations réglementaires et les définitions du harcèlement sexuel et des comportements sexistes**
- **Participer à l'élaboration, en partenariat avec l'employeur, d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de harcèlement sexuel**
- **Participer à la mise en place de la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes**
- **Connaitre la différence d'approche entre le droit pénal et le droit du travail en matière de sanctions et de régime de preuve**
- **Mettre un terme à la situation de harcèlement**

2 - Réagir à une situation de harcèlement sexuel- signaler des faits de harcèlement sexuel à l'employeur
- **Connaitre les étapes dans la prise en compte d'une situation**
- **Réceptionner le signalement et effectuer la première analyse de la situation**
- **Procéder à l'analyse des faits par la réalisation d'une enquête (l'enclenchement, les personnes à auditionner)**
- **L'élaboration du rapport d'enquête et sa communication ,la poursuite des relations de travail en cours d'enquête**

3 -Reconnaitre un harcèlement sexuel
- **Savoir repérer les symptômes de stress**
- **Savoir prendre en compte les indicateurs d'absentéisme et de relations sociales au travail**
- **Savoir repérer les stratégie d'un harceleur**
- **Signaler des faits de harcèlement sexuel ou agissement sexiste à l'employeur**

4 - Identifier les agissements sexistes dans l'entreprise
- **Savoir repérer les agissements sexistes : reconnaitre les éléments constitutifs**
- **Savoir repérer les facteurs permettant de caractériser un agissement sexistes**

5 - Orienter la victime vers les services compétents
- **Connaitre les acteurs externes compétents en la matière**

6 - Accompagner la victime dans ses démarches juridiques
- **Savoir protéger la victime contre le licenciement et contre toutes mesures discriminatoires**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Connaître le cadre légal du référent harcèlement sexuel du CSE**
- **Définir les missions et moyens du référent harcèlement sexuel du CSE**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / ELECTRICITE

REF : 408

Habilitation électrique non électricien (B0-H0v Exécutant)

Exécuter en toute sécurité des opérations à proximité d'installations et d'équipements électriques basse tension dans le respect

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Personnel non Electricien qui travaille dans des locaux ou à proximité de réseaux électriques (TGBT, Poste HT, Armoires**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION :
- Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 750€ ht par jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1. Généralités :
- Grandeurs Electriques
- Analyse des Risques
- Les 2 types de Courant
- Les principaux facteurs de gravité du Courant Electrique
- Effets du Courant sur le corps humain (Electrisation, Brulures, Electrocution)
- Les Domaines de Tension
- Zones d'Environnement et leurs limites
- L'habilitation Electrique :
  - Principes
  - Symbole
  - Limite et formalisation
- Les Equipements de protection individuelle
- Les Equipements de Protection Collectifs
- Les mesures de Prévention
- Les gestes qui sauvent
- Les incendies d'Origine Electrique

2. Thèmes spécifiques aux titres B0/H0v :
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonctions)
- Habilitation indice 0 :
  - Limites
  - Analyse de risques et mesure de prévention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Permettre au personnel d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens à proximité de pièces nues sous tension
- Obtenir l'habilitation électrique H0B0 H0V

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / ELECTRICITE

REF : 409

Habilitation électrique non électricien (B0-H0v Chargé de Chantier)

Exécuter en toute sécurité des opérations à proximité d'installations et d'équipements électriques basse tension dans le respect

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Personnel non Electricien qui travaille dans des locaux ou à proximité de réseaux électriques (TGBT, Poste HT, Armoires**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 1 jour

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION :
- Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 750€ ht par jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1. Généralités :
- Grandeurs Electriques
- Analyse des Risques
- Les différents types de Courant
- Les principaux facteurs de gravité du Courant Electrique
- Effets du Courant sur le corps humain (Electrisation, Brulures, Electrocution)
- Les Domaines de Tension
- Zones d'Environnement et leurs limites
- L'habilitation Electrique :
  - Principes
  - Symbole
  - Limite et formalisation
- Les Equipements de protection individuelle
- Les Equipements de Protection Collectifs
- Les mesures de Prévention
- Les gestes qui sauvent
- Les incendies d'Origine Electrique

2. Thèmes spécifiques aux titres B0/H0v :
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonctions)
- Habilitation indice 0 :
  - Limites
  - Analyse de risques et mesure de prévention
- Zone de travail
  - Mise en place
  - Surveillance

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Permettre au personnel d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens à proximité de pièces nues sous tension**
- **Obtenir l'habilitation électrique H0B0 H0V**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / ELECTRICITE

REF : 410

Habilitation électrique non électricien (BS/BE MANOEUVRE)

Exécuter en toute sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Personnel non Electricien qui travaille dans des locaux ou à proximité de réseaux électriques (TGBT, Poste HT, Armoires**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 2 jours

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION :
- Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 750€ ht par jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1. Généralités :
- Grandeurs Electriques
- Analyse des Risques
- Les différents types de Courant
- Les principaux facteurs de gravité du Courant Electrique
- Effets du Courant sur le corps humain (Electrisation, Brulures, Electrocution)
- Les Domaines de Tension
- Zones d'Environnement et leurs limites
- L'habilitation Electrique
- Limite et formalisation
- Les Equipements de protection
- Les mesures de Prévention,Les gestes qui sauvent
- Les incendies et accidents sur ou près des ouvrages électriques

2. Thèmes spécifiques aux titres BS Intervention BT ELEMENTAIRE :
- Limite de l'habilitation BS
- Echanges avec le chargé d'exploitation électrique (informations et documents)
- Matériels électriques dans leur environnement
- Equipements de Protection individuelle :
- Mise en sécurité d'un circuit
- Mesure de prévention à appliquer lors d'une intervention Bt élémentaire
- Procédure de remplacement/Raccordements et instructions de sécurité associées

3. Thèmes spécifiques au titre BE MANOEUVRE :
- Habilitation lettre E
- Equipements de Protection individuelle : identifier, vérifier et utiliser
- Acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation
- Instructions de sécurités spécifiques aux manœuvres

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- Avoir les connaissances requises sur les risques électriques et les installations électriques d'une installation
- Savoir rentrer dans un local électrique en toute sécurité
- Réaliser des opérations simples d'ordre électrique (remplacement de fusibles,

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES / ELECTRICITE

REF : 411

Habilitation électrique électricien basse tension (BR/BC/B2V/B1V/BE ESSAI/BE

Exécuter en toute sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des

- PRE-REQUIS : Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

- PROFILS : **Personnel Electricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques**

- MODALITES :
- Formation « Action »
- Démonstration des concepts et techniques avec exercices d'appropriation
- Temps d'échanges et partage d'expériences
- Support d'animation complet

- DUREE : 3 jours

- MODALITES D'EVALUATION : Evaluation des acquis par questionnaire

- CERTIFICATION :
- Attestation de formation

- FORMAT D'INTERVENTION :
- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

- DELAI D'ACCES : 1 mois

- TARIF : 750€ ht par jour

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

- PROGRAMME :

1. Généralités :
- Grandeurs Electriques
- Analyse des Risques
- Les différents types de Courant
- Les principaux facteurs de gravité du Courant Electrique
- Effets du Courant sur le corps humain (Electrisation, Brulures, Electrocution)
- Les Domaines de Tension
- Zones d'Environnement et leurs limites
- L'habilitation Electrique
- Les Equipements de protection
- Les mesures de Prévention, les gestes qui sauvent
- Les incendies et accidents sur ou près des ouvrages électriques

2. Thèmes spécifiques aux habilitations B1V, B2V, B2v ESSAI, BE ESSAI, BE MESURAGE, BE VERIFICATION :
- Caractérisation des travaux et limites
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique
- Habilitations :
- Mesure de prévention à appliquer lors de travaux
- Matériels électriques dans leur environnement
- Documents applicables lors de travaux
- Equipements de travail utilisés :
- Echanges d'information.
- Instruction de sécurité pour Essai (pour attribut « ESSAI »)

3. Thèmes spécifiques à l'habilitation BC
- Fonction des matériels électriques
- Chargé de travaux et chargé d'exploitation électrique
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation
- Procédure de consignation d'un chargé de consignation

4. Thèmes spécifiques à l'habilitation BR Chargé d'intervention BT général

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- **Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NFC 18510 lors de l'exécution d'opération sur les ouvrages électriques**
- **Adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à votre établissement**
- **Obtenir l'habilitation é**

AGILEOS FORMATION

Le chemin vers la Compétence

VOTRE CONTACT : Romuald Miralles **Mail :** romuald.miralles@agileos.fr **Tél :** 06 03 31 14 96

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.